



RÈGL.  
N° 06-24

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND

**RÈGLEMENT NUMÉRO 06-24 DÉCRÉTANT  
DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT  
D'UNE PISTE CYCLABLE COMPORTANT  
UNE DÉPENSE AUTORISÉE ET UN EMPRUNT  
DE 4 720 716 \$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Roxton Pond a obtenu une subvention de 2 400 000 \$ du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – 2024-2025 dont la part municipale est estimée à 2 320 716 \$;

**ATTENDU QUE**, dans le cadre de ce règlement d'emprunt, plus de 50 % de cet emprunt provient d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou l'un de ses ministres;

**ATTENDU QUE** ce règlement, en conformité avec l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, n'est soumis qu'à l'approbation du ministre puisqu'au moins 50 % de la dépense prévue est assumé par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, et du fait qu'il s'agit de travaux de voirie entièrement supportés par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 et que le projet de règlement y a été déposé;

**POUR CES MOTIFS,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le conseil municipal décrète des travaux de prolongement d'une piste cyclable dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – 2024-2025.

Lesdits travaux sont amplement décrits à l'intérieur du document préparé par la firme de génie-conseil Ingénir faisant référence au projet n° 2024-153. L'estimation préliminaire de 4 720 716 \$, taxes incluses, incluant les imprévus, les honoraires et les autres frais, est détaillée dans ce même document et peut être consultée à l'annexe A du présent règlement.

## **ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE ET EMPRUNT**

Pour acquitter le coût des travaux édictés par le présent règlement, le conseil municipal décrète une dépense et un emprunt de 4 720 716 \$ remboursable sur une période de 20 ans.

## **ARTICLE 3. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

## **ARTICLE 4. APPROPRIATION DE SUBVENTION**

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement la subvention de 2 400 000 \$ accordée dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – 2024-2025, dossier n° JQY84843, et confirmée par lettre de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, du 27 mars 2024, qui se retrouve à l'annexe B du présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention.

## **ARTICLE 5. SIGNATURES**

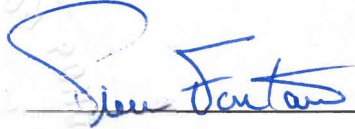
Le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Roxton Pond, tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

## ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le directeur général et greffier-trésorier,



Pierre Fontaine



François Giasson

**Avis de motion : 3 septembre 2024**

**Dépôt et adoption du projet de règlement : 3 septembre 2024**

**Adoption du règlement : 1<sup>er</sup> octobre 2024**

**Approbation du ministère des Affaires municipales et  
de l'Habitation : 15 août 2025**

**Publication du règlement : 22 août 2025**

**Entrée en vigueur du règlement : 22 août 2025**

**ANNEXE A**

**BORDEREAU D'ESTIMATION PRÉLIMINAIRE**

Client: Municipalité de Roxton Pond

N° de projet Client: S.O.

Projet: Préparation des plans pour nouveau lien cyclable

N° de projet INGÉNIR: 2024-153

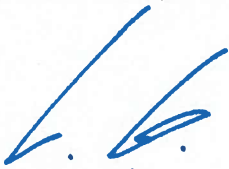
Contact: Francois Giasson

Ingénieur de projet: Luc Gendron

SOMMAIRE D'ESTIMATION		
1	ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION	447 500,00 \$
2	FONDATION DE CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE	1 195 500,00 \$
3	BORDURES, TROTTOIRS ET DALLES	49 500,00 \$
4	ENROBÉ BITUMINEUX DE CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE	331 270,00 \$
6	PONCEAUX ET FOSSÉS	962 200,00 \$
7	SIGNALISATION ET MARQUAGE	108 325,00 \$
8	RÉFECTION DES LIEUX	174 300,00 \$
9	TRAVAUX DIVERS	146 500,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>3 415 095,00 \$</b>
	Imprévus 15,0%	512 260,00 \$
<b>TOTAL INCLUANT IMPRÉVUS</b>		<b>3 927 355,00 \$</b>
	Honoraires et autres frais 14,5%	569 100,00 \$
<b>TOTAL INCLUANT IMPRÉVUS ET FRAIS INCIDENTS</b>		<b>4 496 455,00 \$</b>
	Taxes nettes 4,9875%	224 260,69 \$
<b>Grand-Total</b>		<b>4 720 715,69 \$</b>

**Note de l'estimation**

1. Aucun rapport géotechnique n'a été réalisé à ce jour. Un tel rapport sera à effectuer et le prix pourrait varier en conséquence.
2. Aucune caractérisation environnementale n'a été réalisée à ce jour. Un tel rapport sera à effectuer et le prix pourrait varier en conséquence.
3. Aucune modélisation pluviale n'a été effectuée pour le volet drainage
4. La détermination du prix d'acquisition de terrains privés relève de la responsabilité de la ville
5. Le prix proposé n'inclut pas les coûts associés aux commentaires et à la coordination avec d'autres entités.

  
#5030492

Client: Municipalité de Roxton Pond

N° de projet Client: S.O.

Projet: Préparation des plans pour nouveau lien cyclable

N° de projet INGÉNIR: 2024-153

Contact: Francois Giasson

Ingénieur de projet: Luc Gendron

Art.	Description	Quantité initiale	Unité	Prix unitaire	Montant initial
<b>1 ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION</b>					
1,01	Organisation et sécurité au chantier	1	global	310 500,00 \$	310 500,00 \$
1,02	Maintien de la circulation et signalisation de travaux	1	global	45 000,00 \$	45 000,00 \$
1,03	Bureau de chantier du surveillant	1	global	20 000,00 \$	20 000,00 \$
1,04	Élagage, déboisement, disposition des arbres et des branches, essouchement et disposition des souches et des racines	1	global	47 000,00 \$	47 000,00 \$
1,05	Poteaux et haubans à déplacer	1	global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION</b>					<b>447 500,00 \$</b>
<b>2 FONDATION DE CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE</b>					
2,01	Sciage et enlèvement du pavage existant sur la pleine épaisseur (hyp 120mm)	2400	m. ca.	18,00 \$	43 200,00 \$
2,03	Excavation et mise en forme de l'infrastructure de chaussée et de piste cyclable	8325	m. ca.	25,00 \$	208 125,00 \$
2,04	Géogrille biaxiale	8725	m. ca.	7,00 \$	61 075,00 \$
2,05	Pierre de correction MG 20 pour ajustement des niveaux de chaussée et transition avec piste cyclable	1500	t. m.	35,00 \$	52 500,00 \$
2,06	Drain de fondation ou de rive perforé et enrobé, intérieur ondulé, 320 kPa 150 mm dia.	1850	m. lin.	60,00 \$	111 000,00 \$
2,07	Fondation de piste cyclable MG 20 500 mm posé en deux couches	8325	m.ca.	48,00 \$	399 600,00 \$
2,08	Remblai récupéré 1500mm d'épaisseur compacté en 3 couches	1000	m. cu	50,00 \$	50 000,00 \$
2,09	Disposition des sols excavés	7000	t. m.	35,00 \$	245 000,00 \$
2,10	Intersection surélevée au coin de l'avenue du Lac	1	global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL FONDATION DE CHAUSSÉE</b>					<b>1 195 500,00 \$</b>
<b>3 BORDURES, TROTTOIRS ET DALLES</b>					
3,01	Bordure de béton à construire (200 X 300 X 500 mm)	300	m. lin.	150,00 \$	45 000,00 \$
3,02	Dalle de béton 150 mm d'épaisseur pour boîtes postales	15	m. ca.	300,00 \$	4 500,00 \$
<b>SOUS-TOTAL BORDURES, TROTTOIRS ET DALLES</b>					<b>49 500,00 \$</b>

Art.	Description	Quantité initiale	Unité	Prix unitaire	Montant initial
<b>4 ENROBÉ BITUMINEUX DE CHAUSSÉE ET PISTE CYCLABLE</b>					
4,01	Enrobés bitumineux conventionnels pour rue municipale				
a	ESG-14, 60 mm d'épaisseur avec bitume PG 58S-28	1800	m. ca.	30,00 \$	54 000,00 \$
b	ESG-10, 40 mm d'épaisseur avec bitume PG 58S-28	1800	m. ca.	27,00 \$	48 600,00 \$
4,02	Enrobés bitumineux pour piste cyclable				
a	ESG-10 60 mm d'épaisseur avec bitume PG 58S-28	6105	m. ca.	30,00 \$	183 150,00 \$
4,03	Planage du pavage au raccordement avec l'existant	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
4,04	Scellant à chaud pour joint longitudinal et transversal	3220	m. lin.	6,00 \$	19 320,00 \$
4,05	Rechargement et mise en forme des accotements en MG-20b, 75 mm x 0,5 m de largeur	2000	m. ca.	8,10 \$	16 200,00 \$
<b>SOUS-TOTAL ENROBÉ BITUMINEUX</b>					<b>331 270,00 \$</b>
<b>5 PONCEAUX ET FOSSÉS</b>					
5,01	Ponceau circulaire en PEHDL, 320 kPa,				
a	375 mm dia.	300	m. lin.	380,00 \$	114 000,00 \$
b	450 mm dia.	500	m. lin.	550,00 \$	275 000,00 \$
	600 mm dia.	30	m. lin.	675,00 \$	20 250,00 \$
d	750 mm dia. ou 900 mm dia.	30	m. lin.	1 100,00 \$	33 000,00 \$
5,02	Empierrement type 2 (100-200 mm sur 300 mm d'épaisseur, D50 de 150 mm), incluant géotextile type V (type TEXEL 912)	200	m. ca.	85,00 \$	17 000,00 \$
5,03	Puisard PEHD 600 mm dia. Avec grille en dome incluant raccordement à la conduite pluvial	40	unité	2 250,00 \$	90 000,00 \$
5,04	Regard puisard 900 mm dia.	25	unité	3 500,00 \$	87 500,00 \$
5,05	Puisards de rue	25	unité	3 250,00 \$	81 250,00 \$
5,06	Drain privé ou agricole à raccorder au réseau pluvial	12	unité	600,00 \$	7 200,00 \$
5,06	Ponceau 1200 mm dia TTGO à prolonger	10	m. lin.	5 000,00 \$	50 000,00 \$
5,07	Ponceau 600 mm TBA à prolonger incluant parafouille	10	m. lin.	900,00 \$	9 000,00 \$
5,08	Gestion des eaux de ruissellement et protection de l'environnement pendant les travaux	1	global	25 000,00 \$	25 000,00 \$
5,10	Nettoyage et reprofilage des fossées existant	1500	m.lin	50,00 \$	75 000,00 \$
5,11	Nouveau fossé à creusé et profiler.	1200	m.lin	65,00 \$	78 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL PONCEAUX ET FOSSÉS</b>					<b>962 200,00 \$</b>

Art.	Description	Quantité initiale	Unité	Prix unitaire	Montant initial
<b>6 SIGNALISATION ET MARQUAGE</b>					
6,01	Panneau pour petite signalisation à enlever et réinstaller	1	global	3 500,00 \$	3 500,00 \$
6,02	Marquage de chaussée avec une résine époxydique				
a	Longitudinal ligne axiale 125 mm de largeur	1500	m. lin.	5,00 \$	7 500,00 \$
b	Transversal ligne d'arrêt blanche de 450 mm	10	unité	500,00 \$	5 000,00 \$
c	Traverse piétonnière Lignes jaune de 400 mm x 1 500 mm espacées de 400 mm	3	unité	2 500,00 \$	7 500,00 \$
d	Groupe de mâcles (cédez, vélo, piéton)	10	unité	1 500,00 \$	15 000,00 \$
e	Ligne axiale continue ou pointillée piste cyclable 100 mm de largeur	1850	m. lin.	4,50 \$	8 325,00 \$
6,03	Nouveaux panneaux de signalisation à installer sur poteaux carrés en acier galvanisés	1	global	10 000,00 \$	10 000,00 \$
6,04	Délinéateurs flexibles installés aux points bas de la bordure	50	unité	430,00 \$	21 500,00 \$
6,05	Système de feux à impulsion rapide pour sécuriser les traverses de rue	1	unité	30 000,00 \$	30 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL SIGNALISATION ET MARQUAGE</b>					<b>108 325,00 \$</b>
<b>7 RÉFECTION DES LIEUX</b>					
7,01	Réparation d'entrée privée				
a	revêtement bitumineux EB-10C, 60 mm d'épaisseur (résidentielle), incluant 300 mm de pierre concassée MG-20	40	m. ca.	50,00 \$	2 000,00 \$
b	pierre concassée MG 20, 300 mm d'épaisseur	200	m. ca.	30,00 \$	6 000,00 \$
7,02	Réfection d'aménagement privé	1	global	35 000,00 \$	35 000,00 \$
7,03	Réfection muret en pierre naturelle	20	m. lin.	250,00 \$	5 000,00 \$
7,04	Ensemencement hydraulique type H-1, incluant 100 mm de terre végétale	9275	m. ca.	12,00 \$	111 300,00 \$
7,05	Remise en état des lieux	1	global	15 000,00 \$	15 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL RÉFECTION DES LIEUX</b>					<b>174 300,00 \$</b>

Art.	Description	Quantité initiale	Unité	Prix unitaire	Montant initial
<b>8</b>	<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
8,01	Relevé topographique des travaux (Réception provisoire)	1	global	7 500,00 \$	7 500,00 \$
8,02	Glissière de sécurité (W/BE/1905) incluant ancrage(s) sur ponceau en béton avec poteau d'acier, balises flexibles et plaques rétroréfléchissantes	200	m. lin.	190,00 \$	38 000,00 \$
8,03	Dispositif d'extrémité (atténuateur d'impact TL-2) avec déviation de 0,3m	1	unité(s)	5 500,00 \$	5 500,00 \$
8,04	Dispositif d'extrémité (atténuateur d'impact TL-2) avec déviation de 1,2m	1	unité(s)	5 500,00 \$	5 500,00 \$
8,05	Excavation de roc (1ere classe), par marteau	600	m.cu	150,00 \$	90 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL TRAVAUX DIVERS</b>					<b>146 500,00 \$</b>

Client: Municipalité de Roxton Pond

N° de projet Client: S.O.

Projet: Préparation des plans pour nouveau lien cyclable

N° de projet INGÉNIR: 2024-153

Contact: Francois Giasson

Ingénieur de projet: Luc Gendron

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
A	<b>HONORAIRES ET AUTRES FRAIS</b>				
A-1	Honoraires professionnelles pour conception	1	global	104 800,00 \$	104 800,00 \$
A-2	Frais de laboratoires avant projet	1	global	40 000,00 \$	40 000,00 \$
A-3	Honoraires professionnels pour surveillance en résidence	1	global	120 000,00 \$	120 000,00 \$
A-5	Frais de Traçe Québec	7000	T.M.	12,90 \$	90 300,00 \$
A-6	Frais de laboratoire pour surveillance des matériaux	1	global	40 000,00 \$	40 000,00 \$
A-7	Frais pour arpentage légal	1	global	49 000,00 \$	49 000,00 \$
A-8	Acquisition de terrains	2,5	Acres	50 000,00 \$	125 000,00 \$
<b>SOUS-TOTAL HONORAIRES ET AUTRES FRAIS</b>					<b>569 100,00 \$</b>

**ANNEXE B**

**LETTRE D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS  
LE CADRE DU PROGRAMME VÉLOCE III**

PAR COURRIEL

Québec, le 27 mars 2024

Monsieur Pierre Fontaine  
Maire  
Municipalité de Roxton Pond  
901, rue Saint-Jean  
Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0  
[maire@roxtonpond.ca](mailto:maire@roxtonpond.ca)

**Objet :** Programme d'aide aux infrastructures de transport actif  
(Véloce III) - 2024-2025  
Volet 1 : Développement de la Route verte et de ses embranchements  
Projet : Embranchement du réseau cyclable sur la route verte du Parc  
de la Yamaska  
Dossier n° : JQY84843

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous informer que j'accorde à votre municipalité une aide financière maximale de 2 400 000 \$ pour le dossier mentionné en objet. Les exigences liées à cette aide financière sont présentées dans les [modalités d'application 2022-2025](#) du programme Véloce III.

Vous trouverez, jointe à la présente, la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement de l'aide financière dans le cadre du programme cité en objet et définissant les obligations de chacune des parties. Un exemplaire dûment signé et accompagné de la résolution municipale autorisant la signature de la convention devra être retourné à l'adresse suivante : [transport\\_actif@transports.gouv.qc.ca](mailto:transport_actif@transports.gouv.qc.ca).

... 2

Par ailleurs, je vous invite à consulter le protocole de visibilité mentionné dans la convention d'aide financière ci-jointe. Celui-ci précise votre engagement quant à la confidentialité de l'aide financière et à l'obligation d'informer le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) de toute action de communication liée à cette aide ou au projet subventionné, et ce, au moins 15 jours avant de procéder auxdites actions.

Enfin, pour obtenir de plus amples précisions sur le traitement de votre dossier, veuillez communiquer avec l'équipe responsable de l'administration du programme au Ministère, par courriel à l'adresse précédemment mentionnée, ou encore par téléphone au 418 266-6647 ou sans frais au 1 888 717-8082.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault

p. j. 1

c. c. MM. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie  
André Lamontagne, député de Johnson